

INSCRIPTION RASSEMBLEMENT ET EXPOSITION MOTOS DU 09 ET 10 SEPTEMBRE 2023

Pour faciliter l'organisation,

NOM : PRÉNOM :
ADRESSE :
CODE POSTALE : VILLES :
N° DE TÉLÉPHONE :
ADRESSE EMAIL :

Participera à la manifestation des deux jours à : motos

Repas du samedi midi : 1 Galette salé, 2 saucisses ou merguez frites, 1 crêpe sucré (au choix)

Repas du samedi soir : 1 Galette salé, 2 saucisses ou merguez frites, 1 crêpe sucré (au choix)

La complète : Galette de sarrasin, Jambon, Emmental, Œuf X 5.50 € =	La 4 Fromages : Galette de sarrasin, Camembert, Chèvre, Mozzarella, Reblochon X 5.50 € =	2 Saucisses frites (avec sauces au choix) X 6.50€ =	2 Merguez frites (avec sauces au choix) X 6.50€ =	Crêpe sucré : Sucre ou Nutella ou Confiture X 2.00 € =
--	---	---	---	---

Emplacement tente (1 ou 2 personnes) X 6.00 € =

Petit déjeuner du dimanche matin :
1 verre de jus d'orange, 1 café ou thé avec 1 croissant X 5.00€ =
1 verre de jus d'orange, 1 café ou thé avec 1 pain au chocolat X 5.00€ =

Repas du dimanche midi :
2 Saucisses frites (avec sauces au choix) X 6.50€ =
2 Merguez frites (avec sauces au choix) X 6.50€ =

Vente de pâtisseries et crêpes, BOISSONS NON COMPRISES, vente sur place.
Des gobelets consignés seront proposés au tarif de 1€, qui vous seront rendu au retour des gobelets.

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de "BIEN VIVRE A REVIERS" avant le 31 août 2023
et d'adresser le tout à BIEN VIVRE A REVIERS 13 rue du bout de Banville 14470 REVIERS

RENSEIGNEMENTS :

 - 06.03.35.06.28  - asso.reviars@gmail.com  - www.bienvivreareviars.fr

RÈGLEMENT PROMENADE MOTOS du 9 SEPTEMBRE et EXPOSITION DU 10 SEPTEMBRE 2023

- La manifestation est ouverte à tous les motards possédant une motocyclette immatriculée en parfaite conformité avec la réglementation en vigueur (permis, carte grise, assurance, casque, état du véhicule, etc.)..
- Les véhicules devront être en bon état (usure et pression des pneus, éléments de sécurité du véhicule,...). Des vérifications visuelles pourront être pratiquées avant le départ sur la zone de départ.
- les trikes, quads sont acceptés, etc...
- Les conducteurs doivent être en possession de leur permis de conduire, l'attestation d'assurance en cours de validité ainsi que le certificat d'immatriculation du véhicule.
- Les motards ne devront pas doubler l'ouvreur et respecter la vitesse des plus lents.
- Les participants s'engagent à respecter scrupuleusement le Code de la route sur l'ensemble du parcours et les consignes de sécurité données par l'organisateur.
- Il est strictement interdit de faire des figures de type **wheeling**, etc.
- Les motards (pilotes et passagers) devront posséder une tenue adaptée et homologuée à la pratique du deux-roues motorisé (casque, gants...).
- Concernant les mineurs, ils devront être accompagnés d'au moins d'un de leurs parents ou être en possession d'une autorisation parentale qui sera remise à l'organisateur avant le départ.
- Chaque participant fera le parcours sous son entière responsabilité en assumant entièrement les éventuels périls matériels et corporels. Ainsi, en cas d'accident, il ne saurait se prévaloir de la couverture juridique de l'organisateur.
- Chaque participant devra vérifier que son assurance couvre les sinistres susceptibles de survenir durant la promenade.
- Pour les motards qui resteront dormir dans l'espace camping, il est interdit d'aller sur le parc clôturé et sécurisé où sont stationnés les véhicules sous la surveillance de vigiles (sauf, accompagné d'un vigile).
- Les motards s'engagent à rester durant l'exposition motos du dimanche 10 septembre qui se déroulera de 10h à 17h.
- Conformément à la réglementation en vigueur, la responsabilité civile de l'organisateur est couverte par une assurance auprès de la Maif.
- La participation à la manifestation entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.
- L'association ne sera pas tenue responsable de toute détérioration survenue lors des 9 et 10 septembre 2023.
- **La participation à cette randonnée est gratuite.**